



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MARDI 10 AVRIL 2018

COMMISSION DE DISCIPLINE ET DES RÈGLEMENTS CONVOICATIONS

Johan SNYMAN (CA BRIVE CORREZE LIMOUSIN) : A la suite de la rencontre CA Brive Corrèze Limousin / Lou Rugby du 7 avril 2018 (J23 TOP 14), le commissaire à la citation désigné sur cette rencontre a cité le comportement de M. Johan SNYMAN.

M. Johan SNYMAN est convoqué devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 18 avril 2018.

Olivier AZAM (STADE FRANÇAIS PARIS) : A la suite de la rencontre Stade Français Paris / ASM Clermont Auvergne du 7 avril 2018 (J23 TOP 14), les arbitres n°4 et n°5 ont signalé, dans leur rapport, le comportement de M. Olivier AZAM, Entraîneur du Stade Français Paris.

M. Olivier AZAM et le club du Stade Français Paris sont convoqués devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 18 avril 2018.

Savenaca RAWACA (AVIRON BAYONNAIS RUGBY PRO) : A l'occasion de la rencontre Aviron Bayonnais Rugby Pro / Colomiers Rugby du 6 avril 2018 (J29 PRO D2), M. Savenaca RAWACA a été définitivement exclu par l'arbitre.

M. Savenaca RAWACA est convoqué devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 18 avril 2018.

M. Savenaca RAWACA est suspendu dans l'attente de cette audience.